

Après en avoir délibéré, le conseil académique approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	22	Décompte des voix	
Quorum :	11	Abstentions :	0
Membres présents :	10	Votants :	14
Membres représentés :	4	Blancs ou nuls :	0
Total des membres présents et représentés :	14	Votes exprimés :	14
		Majorité requise :	8
		Pour :	14
		Contre :	0

Pièces jointes :

Compositions nominatives des comités de sélection en sections 19 et 64 institués pour les postes de maîtres de conférences à pourvoir à la rentrée 2024

Fait à Tours

Classée au registre des délibérations du conseil académique, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au recteur le :